

U 40 – Coefficient : 4 – Ponctuelle : écrite – durée : 2h30

Finalités et objectifs de l'épreuve

L'épreuve vise à **évaluer les capacités du candidat à situer son activité professionnelle dans un cadre réglementaire, juridique et déontologique ; analyser et résoudre les problèmes de gestion et les problèmes administratifs** qu'il rencontre dans l'exercice de son activité professionnelle.

Contenu

L'épreuve porte sur **les savoirs associés de législation et gestion professionnelles**.

Évaluation

L'épreuve permet de vérifier :

- que le candidat maîtrise les connaissances relatives au contexte juridique, réglementaire et déontologique de sa profession ;
- qu'il est capable de les **d'analyser et de résoudre des problèmes de gestion et des problèmes administratifs, spécifiques de sa profession ;**
- qu'il fait preuve de **qualités d'analyses et de synthèse, de soin et de rigueur dans la rédaction.**

L'épreuve permet en outre d'évaluer que le candidat possède tout ou partie des compétences terminales C14, C34, C35, C41, C42, C43, C44, C51, C52 du référentiel de certification.

Les indicateurs d'évaluation des compétences sont notamment ceux du référentiel des savoirs associés en législation et gestion professionnelles.

Les indicateurs d'évaluation des compétences évaluées sont ceux des tableaux de compétences du référentiel de certification.

Formes de l'évaluation

Ponctuelle : écrite – durée 2h30

L'épreuve comporte plusieurs questions liées ou indépendantes.